

Le Conseil municipal

Vu le compte rendu par M. Thivernat, receveur municipal de ses recettes et de ses dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1968 jusqu'au 31 décembre suivant lequel comprend: 1^o le rappel du compte final de l'ex 1968; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les 12 mois de l'ex 1968; 3^o les recettes et les dépenses des services extérieurs budgétés de l'ex 1968

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui

Vu les budgets primitifs et add^{els} des recettes et des dépenses présumés de l'ex 1968

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de M. le Maire. Delibéré

M. 1. Statuant sur la situation du comptable au 31-12-1968 sauf le règlement et l'apurement par la cour des comptes

admet les recettes de la gestion 1968 pour la somme de 7 430 506

Les dépenses id de 6 653 742

Fixe l'excédent de la recette à 776 759

Excédent de la gestion 1968 ex recettes à 1 682 440

Excédent de la gestion 1968 à 2 459 199

M. 2. Statuant sur les opérations de l'ex 1968, sauf le règlement et l'apurement par la cour des comptes admet les opérations, tant

pour la gestion 1968 que pour les 3 premiers mois 1969

savoir ex recettes : 8 245 398

en dépenses : 7 866 374

D'où il résulte un excédent de recettes de 378 924

Résultat définitif ex 1968 excédent de recettes de 1 682 440

Résultat définitif de l'ex 1968 égal au compte d'

administration de M. le Maire excédent recettes : 2 061 264